

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 17 novembre 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, à Madame la ministre de la Défense et à Monsieur le ministre des Finances.

Selon des informations de presse récentes, l'État luxembourgeois a fait une offre de rachat du site de l'usine sidérurgique Liberty Steel à Dudelange, offre qui aurait été acceptée par le curateur de la société en faillite. Le ministre de l'Économie a confirmé que le gouvernement devrait fournir une « réponse favorable » et qu'il examine « la possibilité d'utiliser une partie du site pour des projets de défense », ainsi que « l'implantation de nouvelles activités industrielles ».

Cette acquisition représente une opportunité stratégique pour le développement économique du sud du pays, particulièrement touché par la désindustrialisation. Cependant, plusieurs questions essentielles demeurent quant à la nature exacte des projets envisagés, aux critères qui guideront leur sélection, et au modèle de gestion qui sera mis en place sur ce site.

Dans un contexte où le Luxembourg doit concilier impératifs de transition écologique, réindustrialisation durable et création d'emplois de qualité, il est essentiel que les décisions concernant l'affectation de ce site industriel répondent à des objectifs clairs et mesurables, et qu'elles fassent l'objet d'une évaluation transparente.

Dans ce contexte, nous aimerais poser les questions suivantes à Madame et Messieurs les Ministres :

1. Quel est le montant et quelles sont les modalités de l'offre acceptée pour le rachat du site Liberty Steel à Dudelange ?
2. Quels secteurs industriels prioritaires (énergies renouvelables, économie circulaire, autres) le gouvernement envisage-t-il planter sur le site ? Quels critères de conditionnalité sociale et environnementale seront appliqués pour la sélection des entreprises ?

3. Le gouvernement peut-il détailler la nature des projets de défense envisagés (infrastructures, production, R&D, logistique) et leur lien éventuel avec des engagements OTAN ou UE ?
4. Quel modèle de gestion sera mis en place (gestion directe par l'État, société publique, partenariat public-privé) et quelle autorité assurera la coordination des différents projets ?
5. Quelles mesures permettront de garantir que les anciens travailleurs de Liberty Steel et les demandeurs d'emploi aient un accès prioritaire aux emplois créés ?
6. Le gouvernement s'engage-t-il à présenter à la Chambre ainsi qu'aux responsables communaux, avant finalisation de la transaction, un plan stratégique détaillé précisant les projets concrets, le calendrier, et les indicateurs de performance qui permettront d'évaluer cette reconversion industrielle ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Dan Biancalana
Député



Mars Di Bartolomeo
Député